



## MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

### Délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026

#### N° DEL2026/04-0132

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Président.

**Date de la convocation** : jeudi 23 avril 2026

#### **Présents :**

Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marianne SAVARY (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Jean DUPOUY (MONT DE MARSAN), Marie-Laure LAFARGUE (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Bernadette YOUNG (SAINT-AVIT), Paul LAUSSUCQ (BRETAGNE DE MARSAN), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Nathalie BOIARDI (BOSTENS), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Emilie LABEYRIE (CAMPET ET LAMOLERE), Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS (GAILLERES), Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN (GELOUX), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Alain BONTE (MONT DE MARSAN), Jean-François CABANNES (MONT DE MARSAN), Bernard KRZYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Paule BOURDET (SAINT PIERRE DU MONT), Lucienne SELLIEZ (SAINT MARTIN D'ONEY), Martine PORTUGHESE (SAINT PIERRE DU MONT), Eric MEZRICH (SAINT PIERRE DU MONT), Fabienne HARTÉ (BRETAGNE DE MARSAN), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Sabine DONNOT (SAINT PERDON), Pauline SAINT-JEAN (BENQUET), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Paul GERBAUD (MONT DE MARSAN), Bruno LOM (MONT DE MARSAN), Philippe FRANÇOIS (MONT DE MARSAN), Nicolas LEREGLE (MONT DE MARSAN), Catherine BLAIN (MONT DE MARSAN), Salima SENSOU (MONT DE MARSAN), Isabelle COLAS-JALABERT (MONT DE MARSAN), Valérie GRAYON (MONT DE MARSAN), Cathy GARBEZ (MONT DE MARSAN), Stéphanie MOREAU (MONT DE MARSAN), Quentin MOURONVAL (MONT DE MARSAN), Priscillia GARCIA (MONT DE MARSAN), Margaux FRITSCH (MONT DE MARSAN), Alexia SALDUCCI (MONT DE MARSAN), Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN), Delphine LEBLANC (MONT DE MARSAN), Jean-Philippe GORI (MONT DE MARSAN)

**Excusés avec procuration :**

Pierre MALLET (BENQUET) a donné pouvoir à Pauline SAINT-JEAN, Denis CAPDEVILLE (UCHACQ ET PARENTIS) a donné pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT, Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Joël BONNET, Julie PUYSEGUR (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Catherine BLAIN

**Secrétaire de séance :** Nathalie BOIARDI

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 57 |
| <u>Présents</u>               | 53 |
| <u>Pouvoirs</u>               | 4  |
| <u>Votants</u>                | 55 |

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PAIEMENT DES KILOMETRES PARCOURUS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE MONT DE MARSAN AGGLOMERATION PAR LES NAVETTES DU STADE MONTOIS RUGBY.**

**Rapporteur : Claude COUMAT**

Par délibération n°2026/01-0004 du conseil communautaire en date du 8 janvier 2026, Mont de Marsan Agglomération a adopté la convention d'accompagnement du programme Mob'Sport portée par la société ROZO dans le cadre du programme CEE (certificats d'économies d'énergie).

Conformément aux dispositions de l'article L.221-7 du Code de l'énergie, la contribution à des programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la mobilité économe en énergie fossiles, peut donner lieu à la délivrance de CEE, et permettre d'obtenir ainsi des financements pour les porteurs de projet.

Le Stade Montois Rugby et Mont de Marsan Agglomération ont décidé de participer au programme Mob'Sport, dont l'objectif est de contribuer à l'optimisation des déplacements des supporters du Stade Montois Rugby à l'occasion des matchs se déroulant au Stade André et Guy Boniface.

Du fait de sa compétence en matière de mobilité sur son territoire, Mont de Marsan Agglomération a toute légitimité pour collaborer au programme et mettre en place des actions en faveur du changement de comportement vers une mobilité plus durable.

Face au bilan énergétique du secteur du sport, généré à 80% par le transport, le programme aspire à engager le sport et l'évènement sportif dans une démarche favorisant une mobilité durable et décarbonée.



Le projet intervenant dans le cadre de ce programme consiste à mettre en place un service de navettes assurant des liaisons depuis les communes environnantes jusqu'au lieu de l'évènement afin d'en faciliter l'accès et réduire l'empreinte carbone liée à la mobilité des supporters.

Ainsi, Mont de Marsan Agglomération s'engage à participer au financement des navettes mises en œuvre par le Stade Montois Rugby entre le 16/01/2026 et le 31/05/2027 pour une couverture de 22 matchs. Il est précisé que la participation revenant à l'agglomération est subventionnée à hauteur de 70% du coût total des actions par le programme Mob'Sport.

La convention annexée à la présente délibération a pour objet de définir les modalités de refacturation, par la Société à Mont de Marsan Agglomération, des frais de transport des navettes à l'intérieur du périmètre communautaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2005-781 du 13 juillet 20025 (loi POPE) relative à la création des dispositifs CEE,

**Vu** le programme Mob'Sport validé par l'arrêté du 2 mai 2024 portant validation des programmes dans le cadre du dispositif des CEE.

**Vu** la délibération n°2026/01-0004 du conseil communautaire du 8 janvier 2026,

**Considérant** la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité de Mont de Marsan Agglomération et l'utilité de participer au développement des modes alternatifs pour réduire l'empreinte carbone liée à la mobilité des supporters,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, Adopté à l'unanimité**

**Madame Stéphanie MOREAU et Monsieur Mathieu ARA n'ont pas pris part au vote,**

**DECIDE DE,**

**Article 1 – APPROUVER** la convention dont le projet figure en annexe et acter le partenariat entre Mont de Marsan Agglomération et le Stade Montois Rugby pour l'organisation des navettes à l'occasion des matchs de rugby,

**Article 2 – AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 040-244000808-20260429-260429H2549H1-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

**Frédéric DUTIN**  
**Président de Mont de Marsan Agglomération**  
**Maire de Mont de Marsan**  
**Conseiller Départemental du Canton de Mont  
de Marsan 1**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».*